



Conditions générales d'utilisation (CGU) – Plateforme WEB Propriétaire

Document mis à jour le : 23/01/2022

Siège social : 2 rue de Grenet 91690 SACLAS





# Table des matières

Con	nditions générales d'utilisation (CGU) – Plateforme WEB Proprié	taire 1
1.	Objet	4
2.	Acceptation des CGU	4
3.	Définitions	4
4.	Accès au Service	5
5.	Responsabilité	6
5	5.1 Responsabilité de l'EDITEUR	6
5	5.2 Responsabilité du PROPRIETAIRE	7
6.	Modification des conditions d'utilisation WATTPARK	7
7.	Résiliation du compte PROPRIETAIRE	7
8.	Création de compte	8
8	3.1 Création de compte PROPRIETAIRE	8
8	3.2 Conversion d'un compte PROPRIETAIRE en un compte CLI	ENT8
9.	Utilisation des Services PROPRIETAIRE	8
10.	. Prise de RESERVATION	9
11.	. Annulation de RESERVATION	9
12.	.Creation d'un porte-monnaie virtuel PROPRIETAIRE	10
	12.1 Documents obligatoires à la création d'un porte-monnaie virtuel PROPRIETAIRE	
Ре	rsonne physique	11
Con	npte individuel	11
Con	npte joint	12
Auto	o-entrepreneur	13
En	tité juridique	13
Soci	iété non cotée	13
Soci	été cotée dans un pays de l'UE ou un pays tiers équivalent	14
A \$\$0	ociation/Organisme juridique	1.5





Administration/Autorites ou Agences publiques et autorites regiona	
	15
Fondation	16
Fonds de dotation :	17
Métiers spécialisés	17
Exploitation agricole à responsabilité limitée	18
Fonds d'investissement	19
Fonds commun de placement (FCP)	19
Comité social et économique (CSE)	20
Groupement d'intérêt public, Centre hospitalier universitaire, Établissement public d'intérêt général, Société d'investissement immobilier, Établissements de santé privés d'intérêt collectif	20
Compagnie d'assurance	21
Paroisse ou église	21
12.2 Validation d'un porte-monnaie virtuel PROPRIETAIRE	22
12.3 Suppression d'un porte-monnaie virtuel PROPRIETAIRE	23
13. Conditions tarifaires et de paiement	23
§13.1 Définitions des tarifs du Service	23
13.2 Cas particulier : gratuité de l'utilisation du Service	24
13.3 Facturation et encaissement	24
14. Mise en service et activation du parking	25
15. Réclamation	25
16. Force majeure	25
17. Droit applicable / Règlement des litiges	26
18. Versions	26
19. Conditions Générales d'Utilisation de Services de paiement	26





## 1. Objet

L'entreprise WATTPARK S.A.S a développé une offre de services sur une plate-forme propriétaire mettant en relation des UTILISATEURS de véhicules (principalement électriques) et des PROPRIETAIRES de parkings équipés de bornes de charge WATTPARK®.

#### 2. Acceptation des CGU

Tout accès ou utilisation de l'APPLICATION WATTPARK (ci-après désignée par « APPLICATION ») vaut acceptation sans réserve des présentes CGU.

WATTPARK S.A.S, EDITEUR de la solution WATTPARK peut modifier à tout moment les présentes CGU. Les modifications de ces CGU sont opposables aux UTILISATEURS du site à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement.

# 3. <u>Définitions</u>

« APPLICATION » désigne l'APPLICATION disponible sur smartphone (iOS et ANDROID)

« UTILISATEUR » désigne un UTILISATEUR de l'APPLICATION WATTPARK qui n'a pas pris de RESERVATION

« CLIENT » designer un UTILISATEUR de l'APPLICATION WATTPARK qui a pris une RESERVATION

« RESERVATION » désigne l'action de réserver un créneau de stationnement sur un parking équipé d'une borne de charge WATTPARK publique ouverte aux UTILISATEURS





« WATTPARK » désigne le nom de la solution développée par l'entreprise WATTPARK S.A.S (Infrastructure de charge WATTPARK constituée des bornes de charge WATTPARK et de l'application WATTPARK)

« EDITEUR » désigne l'entreprise éditrice de l'APPLICATION WATTPARK

« SITE WEB » désigne le site Internet WATTPARK présentant les offres et services sans possibilité d'achat

« PROPRIETAIRE » désigne un PROPRIETAIRE (personne physique ou morale) d'une borne WATTPARK (c'est-à-dire disponible à la RESERVATION pour les UTILISATEURS de l'APPLICATION WATTPARK)

« PRODUIT » désigne la place de parking équipée d'une borne de charge du PROPRIETAIRE de ladite place de parking et qui peut être paramétrable soit en mode privée (non accessible à la communauté WATTPARK) ou public (accessible à la communauté WATTPARK)

« COMMUNAUTÉ » désigne l'ensemble des PROPRIETAIRES et des UTILISATEURS de WATTPARK

# 4. Accès au Service

L'accès au Service est ouvert à toute personne âgée de 18 ans ou plus.

Le service WATTPARK est possible 365 jours par an, 7j/7, 24h/24 à compter de sa date de lancement officielle.

Le PROPRIETAIRE reconnaît avoir les compétences et moyens nécessaires pour accéder à et utiliser le Service.





En particulier, le PROPRIETAIRE dispose d'un smartphone, d'un ordinateur ou d'un autre dispositif doté d'une connexion à Internet et dont les paramètres permettent d'utiliser correctement le Service. Le PROPRIETAIRE déclare comprendre et accepter les risques encourus du fait qu'Internet est un réseau public et que de ce fait, l'EDITEUR ne saurait être tenu pour responsable pour les dommages résultant d'une mauvaise utilisation d'Internet, y compris toute forme d'accès non autorisé ou d'abus de ses Services, d'actions malveillantes ou de cyber-attaques.

# 5. Responsabilité

#### 5.1 Responsabilité de l'EDITEUR

L'EDITEUR est responsable dans la mesure de ce qui est prévu par la loi.

L'EDITEUR sera en revanche exonéré de tout ou partie de sa responsabilité si la violation ou l'exécution incorrecte de ses obligations nées de la RESERVATION est imputable soit au CLIENT, soit au PROPRIETAIRE, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture de la Prestation, soit à un évènement de force majeure, tel que défini par l'Article 20 des présentes CGU.

En outre, l'EDITEUR ne saurait être tenu pour responsable en cas d'interruption des Services, sachant que la mise à disposition des Services dépend de la fiabilité, disponibilité et continuité des connexions fournies par des tiers et de causes externes (opérateurs de télécommunications, Internet public, coupure de courant sur un parking, rupture de la fourniture d'électricité, etc.).





#### 5.2 Responsabilité du PROPRIETAIRE

Le PROPRIETAIRE doit avoir un comportement respectueux du PRODUIT et du CLIENT.

Le PROPRIETAIRE doit suivre les différentes étapes obligatoires à la bonne création du PRODUIT pour s'assurer du bon fonctionnement du Service pour son propre usage ou pour l'usage des CLIENTS, si le parking est partagé.

Dans le cadre de son utilisation du Service, le PROPRIETAIRE s'engage également à ne pas porter atteinte ou essayer de porter atteinte à l'intégrité ou à la sécurité de l'infrastructure informatique et technique au niveau de la borne de charge, infrastructures qui sont à la base du fonctionnement dudit Service.

#### 6. Modification des conditions d'utilisation WATTPARK

Nous nous engageons à vous informer en cas de modification substantielle des présentes conditions générales d'utilisation (CGU).

# 7. Résiliation du compte PROPRIETAIRE

En cas de violation d'une ou de plusieurs dispositions des CGU ou de tout autre document incorporé aux présentes par référence, l'EDITEUR se réserve le droit de mettre fin ou de restreindre sans aucun avertissement préalable et à sa seule discrétion, votre usage et accès aux services, à votre compte et à tous les Sites.





# 8. Création de compte

#### 8.1 Création de compte PROPRIETAIRE

Un PROPRIETAIRE doit créer son compte PROPRIETAIRE.

Afin de garantir un bon usage de tous les services et les fonctionnalités proposées, l'usage d'un compte PROPRIETAIRE est obligatoire.

#### 8.2 Conversion d'un compte PROPRIETAIRE en un compte CLIENT

Un Compte PROPRIETAIRE initialement créé sur la Plateforme Web PROPRIETAIRE WATTPARK peut être utilisé sur l'APPLICATION MOBILE (compte unifié).

Aucune information supplémentaire n'est demandée pour basculer un compte PROPRIETAIRE pour l'utilisation de l'APPLICATION MOBILE.

# 9. <u>Utilisation des Services PROPRIETAIRE</u>

La plateforme WEB PROPRIETAIRE est accessible par authentification avec un compte PROPRIETAIRE. Il lui est demandé de se connecter à son compte en renseignant son identifiant et son mot de passe pour accéder à la plateforme WEB PROPRIETAIRE.

L'EDITEUR ne peut être tenu responsable en cas de rupture ou détérioration du service sachant que la mise à disposition des Services dépend de la fiabilité, disponibilité et continuité des connexions fournies par des tiers et de causes externes (gestionnaire de carte géographiques, gestionnaire de base de données, ...)





#### 10. Prise de RESERVATION

La RESERVATION est réalisée par un UTILISATEUR devenant CLIENT lors de la confirmation de la RESERVATION.

L'UTILISATEUR doit choisir une date de début et une date de fin de RESERVATION. En fonction du tarif horaire défini pour la borne sélectionnée, un prix s'affiche, ce prix sera le montant total TTC facturé auprès de l'UTILISATEUR qui devient un CLIENT.

Des frais de service peuvent être facturés au CLIENT en complément du montant de la RESERVATION. Ce montant peut varier et sera toujours communique de façon claire et transparente a l'UTILISATEUR.

Une fois son véhicule et son mode de paiement renseigné, l'UTILISATEUR peut alors confirmer son paiement.

Une fois la réception de paiement confirmée, l'UTILISATEUR devient CLIENT.

Le CLIENT et le PROPRIETAIRE reçoivent tous deux un courriel de confirmation de RESERVATION avec le détail de la RESERVATION (date de début, date de fin, immatriculation, montant payé)

#### 11. Annulation de RESERVATION

L'annulation peut intervenir jusqu'à l'heure de début de la RESERVATION.

Si l'annulation est réalisée dans ce créneau de temps, que cela soit du fait du CLIENT ou du PROPRIETAIRE, aucun paiement ne sera réalisé.





Le CLIENT et le PROPRIETAIRE reçoivent tous deux un courriel de confirmation de d'annulation de RESERVATION avec le détail de la RESERVATION (date de début, date de fin, immatriculation, montant payé)

# 12. Création d'un porte-monnaie virtuel PROPRIETAIRE

La création d'un Compte PROPRIETAIRE entraine la création automatique d'un porte-monnaie virtuel PROPRIETAIRE.

Ce dernier, pour être actif, doit être complétée par plusieurs documents qui doivent être fournis au service client de l'EDITEUR par courriel à support@mywattpark.com ou par voie postale à WATTPARK – SERVICE CLIENT, 2 rue de Grenet, 91690 – Saclas, France.

La liste des documents dépend de votre typologie PROPRIETAIRE (particulier, entreprise, secteur public, association, etc...)

La liste exhaustive des documents obligatoires à la création d'un portemonnaie virtuel PROPRIETAIRE est disponible dans la section suivante.

# 12.1 Documents obligatoires à la création d'un porte-monnaie virtuel PROPRIETAIRE

Pour ouvrir un compte de paiement chez Lemonway, le titulaire du compte devra fournir les pièces d'identité de ses utilisateurs et les faire valider par Lemonway. Pour faire passer un compte de paiement au statut KYC2, ces documents doivent être importés dans le compte de paiement correspondant et validés par nos experts KYC.

Les documents standard à fournir varient selon le type de compte de paiement (personne physique ou personne morale), mais aussi selon le type de personne morale (association, société cotée ou non cotée, etc.)





Les documents doivent être importés dans un compte de paiement et leur taille **ne doit pas excéder 10 Mo.** Pour des raisons de sécurité, seuls les types de documents suivants sont acceptés : **PDF**, **JPG**, **JPEG et PNG**. Merci de ne pas soumettre de documents au format TIFF et de privilégier les PDF. De plus, si vous demandez **le traitement automatique** de vos pièces d'identité, leur taille devra être **inférieure à 6 Mo**.

#### Personne physique

#### Compte individuel

- Une première pièce d'identité en cours de validité du titulaire du compte : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)
- Une seconde pièce d'identité en cours de validité du titulaire du compte : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso), dernier avis d'imposition daté de moins d'un an, livret de famille, récépissé d'enregistrement du pacte civil de solidarité ou carte vitale

#### Remarque

Un relevé bancaire sera exigé pour toutes les demandes de virement sortant. Dans ce cas, un IBAN doit être enregistré dans les informations bancaires du compte de paiement.





#### Compte joint

Qu'est-ce qu'un compte de paiement joint et comment fonctionne-t-il ?

Un compte de paiement joint est un compte de paiement ouvert au nom de deux personnes ou plus, sur ou depuis lequel chacun des cotitulaires peut déposer ou retirer des fonds.

Le processus d'ouverture d'un compte de paiement joint est identique à celui des comptes de paiement standard, à l'exception du fait que le titulaire du compte doit être enregistré en tant que compte joint.

Pour faire passer un compte de paiement joint au statut KYC2, vous devez fournir les documents suivants :

- Une première pièce d'identité en cours de validité de chacun des titulaires du compte : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)
- Une seconde pièce d'identité en cours de validité de chacun des titulaires du compte : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso), dernier avis d'imposition daté de moins d'un an, livret de famille, récépissé d'enregistrement du pacte civil de solidarité ou carte vitale

#### Remarque

Un **relevé bancaire** sera exigé pour toutes **les demandes de virement sortant**. Dans ce cas, un IBAN doit être enregistré dans les informations bancaires du compte de paiement





#### Auto-entrepreneur

- Une première pièce d'identité en cours de validité du titulaire du compte : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)
- Une seconde pièce d'identité en cours de validité du titulaire du compte : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso), dernier avis d'imposition daté de moins d'un an, livret de famille, récépissé d'enregistrement du pacte civil de solidarité ou carte vitale
- Un certificat d'inscription à l'INSEE datant de moins de 3 mois au nom du titulaire du compte ou un document attestant de son inscription auprès de la Chambre de Commerce (pour un autoentrepreneur exerçant une activité commerciale) ou auprès de la Chambre des métiers (pour un auto-entrepreneur exerçant une activité artisanale)

#### Remarque

Un **relevé bancaire** sera exigé pour toutes **les demandes de virement sortant**. Dans ce cas, un IBAN doit être enregistré dans les informations bancaires du compte de paiement.

#### Entité juridique

#### Société non cotée

 Une pièce d'identité en cours de validité de la personne physique représentant la société titulaire du compte de paiement : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)





- Une pièce d'identité en cours de validité de chacun des bénéficiaires effectifs de la société titulaire du compte de paiement : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)
- Un KBIS (extrait attestant de la création de l'entreprise) de moins de trois mois de la société titulaire du compte de paiement
- Les statuts datés et signés ainsi qu'un document présentant l'actionnariat de la société :
  - Table de capitalisation avec % de détention
  - Ou Formulaire bénéficiaire effectif type DBE-S1

#### Remarque

Un **relevé bancaire** sera exigé pour toutes les **demandes de virement sortant**. Dans ce cas, un IBAN doit être enregistré dans les informations bancaires du compte de paiement.

Société cotée dans un pays de l'UE ou un pays tiers équivalent

- Une pièce d'identité en cours de validité de la personne physique habilitée à ouvrir un compte de paiement au nom de la société titulaire du compte de paiement : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)
- Un KBIS de moins de trois mois de la société titulaire du compte de paiement. [Si non précisé sur le KBIS, le poste de la personne physique habilitée à représenter la société doit être publiquement vérifiable, par ex. sur LinkedIn]

#### Remarque

Un **relevé bancaire** sera exigé pour toutes les **demandes de virement sortant**. Dans ce cas, l'IBAN doit être enregistré dans les informations bancaires du compte de paiement





#### Association/Organisme juridique

- Une pièce d'identité en cours de validité de la personne physique représentant l'association titulaire du compte de paiement : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso) [La personne physique représentant l'association doit occuper le poste de président, trésorier ou secrétaire de l'association]
- Une copie de moins d'un an du procès-verbal de la dernière assemblée générale de l'association titulaire du compte de paiement
- Les statuts datés et signés de l'association titulaire du compte de paiement
- La parution au JOAFE (Journal officiel des associations et fondations d'entreprise) répertoriant l'association titulaire du compte de paiement

#### Remarque

Un **relevé bancaire** sera exigé pour toutes les **demandes de virement sortant**. Dans ce cas, un IBAN doit être enregistré dans les informations bancaires du compte de paiement.

#### Administration/Autorités ou Agences publiques et autorités régionales

- Une pièce d'identité en cours de validité de la personne physique habilitée par l'administration titulaire du compte de paiement : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)
- Un mandat accordé par l'administration titulaire du compte de paiement à la personne physique agissant en son nom





#### **Fondation**

#### A - Fondation simple

- Une pièce d'identité en cours de validité de la personne physique représentant la fondation titulaire du compte de paiement : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)
- Un document officiel certifiant que la personne physique identifiée est bien autorisée à représenter la fondation et à gérer le compte de paiement
- Les statuts datés et signés de la fondation titulaire du compte de paiement
- La parution au JOAFE (Journal officiel des associations et fondations d'entreprise) répertoriant la fondation titulaire du compte de paiement

#### B - Fondation sous l'égide d'une fondation « abritante »

- Une pièce d'identité en cours de validité de la personne physique représentant la fondation titulaire du compte de paiement : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)
- La parution au JOAFE (Journal officiel des associations et fondations d'entreprise) répertoriant la fondation abritante
- Les statuts datés et signés de la fondation abritante
- L'accord daté et signé entre la fondation abritante et la fondation abritée
- Une copie de moins d'un an du procès-verbal de la dernière assemblée générale ou la liste des membres du conseil d'administration de la fondation abritée titulaire du compte de paiement





#### Fonds de dotation :

- Une pièce d'identité en cours de validité de la personne physique responsable de gérer le compte de paiement du fonds de dotation : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)
- Un document officiel certifiant que la personne physique identifiée est bien autorisée à représenter le fonds de dotation et à gérer le compte de paiement
- Les statuts datés et signés du fonds de dotation titulaire du compte de paiement
- Une copie de moins d'un an du procès-verbal de la dernière assemblée générale ou la liste des membres du conseil d'administration du fonds de dotation titulaire du compte de paiement

#### Métiers spécialisés

- Une pièce d'identité en cours de validité de l'artisan qualifié titulaire du compte de paiement : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de résidence (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)
- Un certificat d'immatriculation au Registre des Métiers de moins de 3 mois au nom de l'artisan titulaire du compte de paiement

#### Remaraue

Un relevé bancaire sera exigé pour toutes les demandes de virement sortant. Dans ce cas, un IBAN doit être enregistré dans les informations bancaires du compte de paiement.





#### Exploitation agricole à responsabilité limitée

- Une pièce d'identité en cours de validité du président ou trésorier de l'EARL titulaire du compte de paiement : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)
- Une pièce d'identité en cours de validité de chacun des bénéficiaires effectifs de l'EARL: carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)

# Pour les citoyens hors Union Européenne, une seconde pièce d'identité sera demandée :

- Carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso), dernier avis d'imposition daté de moins d'un an, livret de famille, récépissé d'enregistrement du pacte civil de solidarité ou carte vitale]
- Un certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de moins de 3 mois au nom de l'EARL titulaire du compte de paiement
- Les statuts datés et signés de l'EARL titulaire du compte de paiement
- Une copie de la parution de l'acte dans le Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales/BODACC

#### Remarque

Un relevé bancaire sera exigé pour toutes les demandes de virement sortant. Dans ce cas, un IBAN doit être enregistré dans les informations bancaires du compte de paiement.





# Fonds d'investissement Fonds avec personnalité morale

- Une pièce d'identité en cours de validité du mandataire du fonds titulaire du compte de paiement : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)
- Un KBIS (extrait attestant de la création de l'entreprise) de moins de trois mois du fonds titulaire du compte de paiement
- Les statuts datés et signés par le mandataire du fonds titulaire du compte de paiement

#### Remarque

Un **relevé bancaire** sera exigé pour toutes **les demandes de virement sortant**. Dans ce cas, l'IBAN doit être enregistré dans les détails bancaires du compte de paiement.

#### Fonds commun de placement (FCP)

- Une pièce d'identité en cours de validité du mandataire de la société de gestion titulaire du compte de paiement : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)
- Un KBIS (extrait attestant de la création de l'entreprise) de moins de trois mois de la société de gestion titulaire du compte de paiement
- Le document de règlement de gestion du fonds titulaire du compte de paiement

#### Remarque

Un **relevé bancaire** sera exigé pour toutes **les demandes de virement sortant.** Dans ce cas, un IBAN doit être enregistré dans les informations bancaires du compte de paiement.





#### Comité social et économique (CSE)

- Une pièce d'identité en cours de validité de la personne physique responsable de gérer le compte de paiement au nom du CSE: carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)
- Une copie de moins d'un an du procès-verbal de la dernière assemblée générale ou la liste des membres du conseil d'administration du CSE titulaire du compte de paiement

#### Remarque

Un **relevé bancaire** sera exigé pour toutes les **demandes de virement sortant**. Dans ce cas, un IBAN doit être enregistré dans les informations bancaires du compte de paiement.

Groupement d'intérêt public, Centre hospitalier universitaire, Établissement public d'intérêt général, Société d'investissement immobilier, Établissements de santé privés d'intérêt collectif

- Une pièce d'identité en cours de validité de la personne physique responsable de gérer le compte de paiement au nom de l'agence publique : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)
- Un document officiel certifiant que la personne physique identifiée est bien autorisée à représenter l'agence publique et à gérer le compte de paiement

#### Remarque

Un **relevé bancaire** (généralement au nom du Trésor Public) sera exigé pour toutes les **demandes de virement sortant.** Dans ce cas, un IBAN doit être enregistré dans les informations bancaires du compte de paiement.





#### Compagnie d'assurance

- Une pièce d'identité en cours de validité de la personne physique responsable de gérer le compte de paiement au nom de la compagnie d'assurance : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)
- Une décision (extrait de la délibération ou mandat) désignant la ou les mandataire(s) (non exécutifs) autorisés à gérer le compte de paiement au nom de la compagnie d'assurance
- Un extrait des délibérations désignant les directeurs et précisant leurs capacités
- Un extrait de la publication dans le JOAFE (Journal Officiel des Associations & Fondations d'Entreprise) ou, à défaut, l'extrait de l'enregistrement de compagnies d'assurance mutuelle attestant de l'immatriculation de la compagnie d'assurance titulaire du compte de paiement
- Les statuts finaux et/ou certifiés conformes, datés et signés, de la compagnie d'assurance titulaire du compte de paiement

#### Remarque

Un relevé bancaire sera exigé pour toutes les demandes de virement sortant. Dans ce cas, un IBAN doit être enregistré dans les informations bancaires du compte de paiement.

#### Paroisse ou église

 Une pièce d'identité en cours de validité de la personne physique responsable de gérer le compte de paiement au nom de la paroisse ou de l'église : carte d'identité (recto et verso), passeport, titre de séjour (recto et verso), permis de conduire (recto et verso)





- Une copie de moins d'un an du procès-verbal de la dernière assemblée générale de l'association diocésaine autorisant l'ouverture du compte et désignant les personnes autorisées à le gérer
- Un extrait de la publication dans le JOAFE (Journal Officiel des Associations & Fondations d'Entreprise) au nom de l'association diocésaine ou du diocèse
- Les statuts datés et signés au nom de l'association diocésaine ou du diocèse

#### Remarque

Un **relevé bancaire** (généralement au nom du Diocèse) sera exigé pour toutes les **demandes de virement sortant**. Dans ce cas, un IBAN doit être enregistré dans les informations bancaires du compte de paiement.

#### 12.2 Validation d'un porte-monnaie virtuel PROPRIETAIRE

Une fois les documents envoyés au service client WATTPARK, une analyse détaillée sera réalisée par notre prestataire de paiement LEMONWAY.

Il est possible que des précisions complémentaires soient demandées lors de la procédure de création afin de valider et rendre actif le porte-monnaie virtuel PROPRIETAIRE.

Tous ces échanges entre le PROPRIETAIRE, l'EDITEUR et le prestataire de paiement LEMONWAY doivent être organisés par le service client WATTPARK.

Siège social : 2 rue de Grenet 91690 SACLAS





#### 12.3 Suppression d'un porte-monnaie virtuel PROPRIETAIRE

Si un PROPRIETAIRE souhaite supprimer son porte-monnaie virtuel PROPRIETAIRE, il peut en faire la demande auprès du Service client de l'EDITEUR par courriel à support@mywattpark.com ou par voie postale à WATTPARK – SERVICE CLIENT, 2 rue de Grenet, 91690 – Saclas, France.

La suppression du porte-monnaie virtuel entrainera l'impossibilité de partager un PRODUIT de façon payante.

## 13. Conditions tarifaires et de paiement

#### 13.1 Définitions des tarifs du Service

Le PROPRIETAIRE est libre de définir le tarif d'utilisation du Service de son PRODUIT. Sur la plateforme WEB PROPRIETAIRE, il peut définir les conditions d'accès (jours / heures) et le taux horaire du PRODUIT et Service de stationnement sur parking équipé d'un service de recharge.

Les conditions d'accès peuvent être paramétrés en fonction de listes utilisateurs conditionnées à l'ajout d'UTILISATEURS par invitation via adresse email leur permettant d'obtenir un accès au PRODUIT et au Service différentiés (conditions d'accès ou tarif horaire du Service).

Les tarifs sont indiqués en TTC (TVA incluse), au taux en vigueur.

Le prix reste toujours actualisé sur l'APPLICATION en fonction du créneau horaire sélectionné par l'UTILISATEUR.





#### 13.2 Cas particulier : gratuité de l'utilisation du Service

Un PROPRIETAIRE peut définir la gratuité d'utilisation du Service et de son PRODUIT, soit de façon générale soit pour certaines listes utilisateurs.

La création d'un porte-monnaie virtuel reste obligatoire même dans ce cas particulier, même si ce dernier n'est pas utilisé pour collecter les revenus issus des RESERVATIONS.

#### 13.3 Facturation et encaissement

Chaque RESERVATION d'un CLIENT inclus un montant de RESERVATION (qu'il soit gratuit ou payant). Dans le cadre d'une RESERVATION payante, l'encaissement est réalisé par le prestataire de paiement sécurisée LEMONWAY pour le compte de l'EDITEUR.

La totalité du montant est collectée lors de la remontée d'informations de réservation sur les serveurs de l'EDITEUR.

De façon automatique, une commission de 10% est collectée par l'EDITEUR sur le montant total de chaque RESERVATION payante passée.

Le reste du montant total est versé automatiquement au PROPRIETAIRE au sein de son porte-monnaie virtuel PROPRIETAIRE préalablement créé.

Ce dernier reste libre d'encaisser à tout moment les montants totaux ou partiels collectés sur chaque RESERVATION.





## 14. Mise en service et activation du parking

La mise en service du PRODUIT doit être réalisée par un prestataire mandaté par l'EDITEUR. Un document de mise en service est fourni pour chaque installation et doit être rempli et signe par chaque le prestataire et le PROPRIETAIRE mandate.

Ce document doit être renvoyé au service client de l'EDITEUR par courriel à support@mywattpark.com ou par voie postale à WATTPARK – SERVICE CLIENT, 2 rue de Grenet, 91690 – Saclas, France.

Un email de confirmation sera envoyé au PROPRIETAIRE lorsque le service sera activé par l'EDITEUR.

Sans ce document, le PRODUIT ne peut être activé et le PRODUIT ne peut être partagé.

# 15. Réclamation

Le PROPRIETAIRE a la possibilité à tout moment de rentrer en contact avec le service client de l'EDITEUR par courriel à support@mywattpark.com ou par voie postale à WATTPARK – SERVICE CLIENT, 2 rue de Grenet, 91690 – Saclas, France.

# 16. Force majeure

L'EDITEUR ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution partielle ou totale de l'une de ses obligations prévues dans les présentes CGU, dès lors que cette inexécution découle d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du code civil.





En cas d'évènement de force majeure durant plus de 30 jours, tout ou partie du Service et notamment le compte du PROPRIETAIRE, peut être suspendu ou fermé, sans indemnisation du PROPRIETAIRE.

# 17. Droit applicable / Règlement des litiges

Vous acceptez expressément que tout litige susceptible de naître du fait des présentes CGU, notamment de son interprétation ou de son exécution, relèvera d'une procédure de conciliation avant toute procédure contentieuse. En cas d'absence d'accord lors de cette procédure, tout contentieux relèvera exclusivement du Tribunal de Commerce d'Evry (91).

#### 18. Versions

Les présentes CGU ont été rédigés uniquement en langues française. Cette version française fait foi.

# 19. Conditions Générales d'Utilisation de Services de paiement

WATTPARK S.A.S, EDITEUR de la plate-forme WATTPARK intègre les solutions d'un service tiers de paiement (PSP : Payment Service Provider), LEMON WAY.

LEMON WAY, SAS au capital de 867.169,89 €, de numéro de SIREN 500 486 915, domiciliée au 14 rue de la Beaune, 93100 Montreuil, en France (ci-dessous appelée « LEMON WAY »), agréée le 24/12/2012 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (« ACPR », France, site internet http://acpr.banque-france.fr/) 61 rue Taitbout 75009 Paris, en qualité d'Etablissement de Paiement hybride, sous le numéro 16 568 J, d'autre part.





Les présentes « Conditions Générales d'Utilisation de Services de paiement » ou « CGU LEMON WAY » sont consultables à tout moment sur le Site Internet (<a href="https://www.lemonway.com/conditions-generales-dutilisation/">https://www.lemonway.com/conditions-generales-dutilisation/</a>). Elles régissent les termes et conditions de l'ouverture d'un Compte de paiement par LEMON WAY au nom du Titulaire et la fourniture de services de paiement. Le Titulaire est invité à les lire avec attention avant de les accepter.